

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 201 – Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 374-20110609

QUÉBEC

Séance du mercredi 8 juin 2011

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 201 – Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec (Ordre de l'Assemblée le 10 mai 2011)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)

M^{me} Maltais (Taschereau), députée présentant le projet de loi

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Ratthé (Blainville)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Intéressé :

Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec :

M^e Bernard Cliche, président de la Fiducie du Patrimoine culturel des Augustines

S^r Lise Tanguay, a.m.j., supérieure du monastère et conseillère générale de l'Ordre des Augustines de la Miséricorde de Jésus

M. Denis Robitaille, directeur du projet Lieu de mémoire habité des Augustines

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 42, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Maltais (Taschereau), M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Morin (Montmagny-L'Islet) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec

À 11 h 53, la Commission entend l'exposé du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

M^{me} la présidente dépose les documents cotés CAT-121 et CAT-122 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

M^{me} St-Pierre (Acadie) propose l'amendement coté Am 1 (annexe II).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M^{me} St-Pierre (Acadie) et M^{me} Maltais (Taschereau) font des remarques finales.

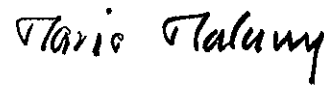
À 12 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Louise Cameron



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 8 juin 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 201, Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est

Le mercredi 8 juin 2011

De 11 heures à 13 heures

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 201, LOI CONCERNANT LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

Proposeur : M^{me} Agnès Maltais, députée de Taschereau

Réquérant : MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

S^f Lise Tanguay, a.m.j., supérieure du monastère et conseillère générale de l'Ordre des Augustines de la Miséricorde de Jésus

M^e Bernard Cliche, président de la Fiducie du Patrimoine culturel des Augustines

M. Denis Robitaille, directeur du projet Lieu de mémoire habité des Augustines

M^e Pierre Laurin, rédacteur du projet de loi et conseiller juridique

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 202, LOI CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN EST

Proposeur : M. Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean

Réquérante : RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN
EST

- M. André Paradis, préfet de la MRC Lac-St-Jean Est et maire de St-Henri
de Taillon
- M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension
- M. Georges Bouchard, maire de Ste-Monique
- M^e Jean Hudon, procureur

AJOURNEMENT

Québec, le 7 juin 2011

ANNEXE II

Amendement adopté

Am 1
art. 2

PROJET DE LOI N° 201

LOI CONCERNANT LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU
DE QUÉBEC

AMENDEMENT

ARTICLE 2

Remplacer l'article 2 par le suivant :

« 2. Le monastère est exempt de taxes. Toutefois, dans le cas des taxes prévues au sous-
paragraphe a du paragraphe 2° de l'article 1, toute partie du monastère utilisée à des fins
d'hébergement transitoire est imposable à 70% de sa valeur inscrite au rôle d'évaluation
et toute partie utilisée à des fins de restauration ou de boutiques est pleinement
imposable. »

*adopté
de*

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- L'Allier, Jean-Paul. [Lettre d'appui au projet de loi 201 – Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire]. le 8 juin 2011. 2 p. Déposé le 8 juin 2011. CAT-121
- Le monastère des Augustines et autres. [Documents divers tenant lieu de mémoire]. Datations diverses. Paginations diverses. 10 f. Déposé le 8 juin 2011. CAT-122